

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1011 por tant additif à l'article 3 de l'arrêté n° 953 du 23 septembre 1950

n° 1011

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
7 octobre 1950

Numéro JO
n° 10 du 01/10/1950

Date du numéro
1 octobre 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1884 rendue applicable au territoire par décret du 18 juin 1884

Vu l'article 51 du décret du 9 novembre 1945 portant création d'un 'Conseil représentatif de la Côte française des Somalis et dépendances

Vu l'arrêté n°953 du 23 septembre 1950 portant convocation des membres du Conseil représentatif du -territoire pour la seconde session ordinaire de 1950,

TEXTE INTÉGRAL

Art.1er

L'article 3 de l'arrêté n° 953 susvisé est complété comme suit : Après : « 23 Examen du projet de budget 1951 », Lire : « 33 Présentation de nouvelles ressources budgétaires; » 4° Questions diverses. »

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et Communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur, N. SADOUI.